

Bien s'informer sur le **REEE**

Régime individuel
ou familial?



Devant la hausse incessante des frais de scolarité, le REEE peut offrir une bonne façon de maximiser l'épargne en vue des études postsecondaires. Cependant, savez-vous quel régime convient à votre famille?



Présenté par



Même si Riley, 5 ans, et Megan, 8 ans, fréquentent l'école primaire, ils caressent déjà de grandes rêves pour l'avenir.

« Je veux être Superman quand je serai grand, affirme Riley avec un sourire sincère, parce qu'il peut voler. »

Megan est un peu plus réaliste, mais tout aussi adorable. « Je veux devenir chimiste, déclare-t-elle, ainsi, je pourrai concocter toutes sortes de potions et trucs intéressants. »

Darcy, leur père, sait que n'importe quel cours de niveau postsecondaire sur l'histoire de Krypton ou des potions magiques 101 coûtera cher. De fait, Riley a déjà tout calculé. À la question à savoir combien ça va lui coûter pour devenir Superman, il a répondu avec assurance : « Quatre mille et un million de dollars. » C'est infiniment plus que le montant prévu de 102 000 \$ que coûtera l'obtention d'un diplôme de premier cycle en 2027¹.

Darcy et sa femme Corinne ont ouvert des comptes REEE au profit de leurs deux enfants après leur naissance, par l'entremise d'un fournisseur de REEE populaire. Mais aujourd'hui, ils comprennent que les REEE ne constituent pas nécessairement une solution unique. « À l'heure actuelle, Megan et Riley ont chacun un REEE individuel, explique Darcy dans sa maison de l'Est de Toronto, mais je me demande si un REEE familial serait préférable. »

Certains Canadiens savent déjà que le REEE peut offrir un bon moyen de maximiser l'épargne en vue des études postsecondaires, notamment parce que le gouvernement vous récompense d'économiser en injectant lui-même de l'argent pour aider. L'année dernière seulement, les Canadiens détenaient des actifs d'une valeur de 44 milliards de dollars dans des REEEⁱⁱ et plus de la moitié des parents ont ouvert un compte de REEE pour économiserⁱⁱⁱ. Toutefois, la panoplie de REEE comporte des régimes individuels et des régimes familiaux, de sorte que les parents ne savent peut-être pas lequel choisir et pour quelle raison.

Zeljka Turek, conseillère financière à Gestion de patrimoine TD, simplifie le choix. « Un REEE individuel est conçu pour un enfant. Un REEE familial vise à partager l'épargne entre plusieurs enfants. »

Le régime individuel

Même si les deux régimes vous permettront d'épargner et d'investir cet argent en vue des

études postsecondaires, et que les subventions gouvernementales s'appliqueront aux deux, le fait de savoir quel régime convient mieux à votre famille peut vous donner plus de souplesse. Dans un régime individuel, n'importe qui peut être le promoteur d'un bénéficiaire et le promoteur n'a pas besoin d'avoir un lien de parenté avec lui; les grands-parents, tantes, oncles ou amis de la famille peuvent établir un REEE au profit d'un bénéficiaire.



Un REEE individuel est conçu pour un enfant. Un REEE familial vise à partager l'épargne entre plusieurs enfants.



Zeljka Turek, conseillère financière,
Gestion de patrimoine TD

Vous pouvez même établir un REEE individuel pour vous-même, bien que des restrictions s'appliquent quant à la personne qui peut recevoir la subvention gouvernementale. Ce type de régime ne comporte aucune restriction quant à l'âge. « Un régime individuel convient parfaitement à une famille d'un seul enfant qui n'aura alors pas à se préoccuper de partager cet actif, souligne M^{me} Turek. De plus, il constitue une bonne option si vous aimeriez établir un compte pour une personne qui n'a aucun lien de parenté avec vous, ou si vous voulez épargner en vue de vos propres études. »

Le régime familial

Si vous avez plus d'un enfant, un régime familial pourrait vous convenir, parce que vous pourrez partager l'épargne entre tous vos enfants. Dans un régime familial, tous les bénéficiaires doivent avoir un lien de parenté avec leur promoteur, par le sang ou l'adoption, comme les petits-enfants, arrières-petits-enfants, frères ou sœurs. Le promoteur peut aussi ajouter ou modifier des bénéficiaires pendant la durée de vie du régime. Lors de la répartition de l'argent, chaque bénéficiaire doit en utiliser une portion, même si les portions ne sont pas nécessairement égales. « Cela signifie que si un de vos enfants fera des études en médecine, explique M^{me} Turek, il pourra utiliser une part plus importante de l'actif qu'un

autre enfant qui étudiera en vue d'obtenir un diplôme collégial en études des médias. »

« Une question fondamentale à se poser est de savoir quel bénéficiaire fera des études en premier et quel programme coûtera le plus cher », poursuit M^{me} Turek. Elle conseille aux parents d'examiner à quelle distance se trouve l'école, quels seront les coûts quand les enfants seront prêts à fréquenter les institutions d'enseignement, quel enfant a le

plus de chances de fréquenter une institution postsecondaire et lequel a le moins de chances.

Dans les deux régimes, le gouvernement versera une subvention maximale de 7 200 \$ par bénéficiaire jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans. Dans un régime familial, l'argent des subventions peut être partagé, mais il faut respecter le montant maximal à vie de 7 200 \$ par bénéficiaire. Toute portion de la subvention non utilisée par les bénéficiaires sera retournée au gouvernement à la fermeture du REEE. Et dans les deux cas, il faut fermer le REEE 35 ans après son ouverture.

En bref

Si vous n'arrivez pas à décider quel type de REEE établir, consultez un conseiller. Vous pouvez trouver difficile d'épargner pour les études alors que votre budget est déjà serré, mais un conseiller peut vous guider sur les moyens d'épargner en vue de payer les coûts des études postsecondaires. Comme la portion du REEE provenant de la subvention gouvernementale constitue des fonds « gratuits », il vaut vraiment la peine de cotiser régulièrement. – Rédigé par Denise O'Connell, Parlons argent et vie

ⁱ Services économiques TD. Le coût futur des études universitaires. 15 octobre 2009

ⁱⁱ Emploi et Développement social Canada. Revue statistique annuelle du PCEE de 2014.

ⁱⁱⁱ CPA Canada. Étude 2014 de CPA Canada sur la littératie financière au Canada

MENTIONS JURIDIQUES : Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD aux fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements ne fournissent pas de conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Présenté par

